



- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -  
- Anthy-sur-Léman -

**Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :**

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

- > Infiltration obligatoire
- > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
  - Infiltration totale (sans débit de fuite) si K > 50 mm/h
  - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10 < K < 50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)

- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
- > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Réseaux :

- Réseau d'eaux pluviales
- Fosse (ajout Nicot IC)

Divers :

- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments existants
- Cimetière
- Réseau hydrographique
- Périmètre de protection de captages :
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Éloigné

Vue d'ensemble :

Date : Novembre 2024  
 Echelle : 1 / 3 500  
 Fichier : Ex\_CCBC\_CASIEP\_3.28  
 Dessin : M.ROSSAT

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

